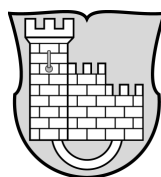


# **Plan financier 2013 - 2017**

## **Réactualisation**

**(Novembre 2012)**



**VILLE DE FRIBOURG**

## **Plan financier 2013 - 2017 - Réactualisation**

### **1. Introduction**

La planification financière est conçue selon une logique d'organisation et de budget et non pas de projet ; elle est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement ; elle cherche ainsi à établir la "marge nette d'autofinancement".

Elle indique, à une date donnée et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances d'une collectivité. Cette démarche permet de prendre les mesures de régulation qui s'imposent. Cette évaluation reste cependant relative dans la mesure où elle est soumise à un nombre important d'éléments impondérables.

Ci-dessous, après l'analyse qui est développée dans les chapitres suivants de ce document, les résultats prévisionnels de la Ville de Fribourg seront les suivants pour les 5 prochaines années.

#### **1.1 Synthèse des résultats de la planification financière 2013-2017**

Outre le résultat du budget 2013 présentant un déficit de Fr. 4'456'475.00, les projections de déficit pour les années 2014 à 2017 sont les suivantes (en milliers de Frs.)

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>Synthèse optimiste</i>	-5'797	-5'551	-5'418	-5'366
<i>Synthèse moyenne</i>	-6'310	-6'615	-7'074	-7'657
<i>Synthèse pessimiste</i>	-7'078	-8'203	-9'535	-11'035

Quelle que soit la projection retenue, les années futures demanderont de trouver des solutions rapides pour ne pas laisser la Ville de Fribourg s'enfoncer dans des déficits chroniques. Même un taux d'augmentation de 3 % des revenus liés aux impôts ne va pas suffire pour combler les déficits futurs. En effet, en 2017, le coût des investissements prévus dans le budget 2013 et les suivants aura pour conséquence une augmentation de la charge financière (intérêts et amortissements) de plus de 3,7 millions par année (synthèse optimiste) par rapport au budget 2013. Dans ces circonstances, le Conseil communal devra soit diminuer les charges soit augmenter les revenus, pour tendre à l'équilibre budgétaire.

Il faut rappeler que ces résultats dépendent d'éléments encore inconnus ou non maîtrisables qui peuvent influencer fortement l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national et cantonal ;

- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes ;
- Les modifications légales au niveau cantonal ;
- D'éventuelles nouvelles décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales ;
- Les décisions politiques du Conseil communal et du Conseil général.

Le Conseil communal propose, en premier lieu, de procéder à l'analyse des comptes des dix dernières années pour permettre de tirer des tendances pour l'avenir. Cette analyse est présentée en mentionnant les principaux événements comptables par rubrique. Suite à cette rétrospective (point 2) et compte tenu des éléments du contexte économique, les propositions de taux retenus par rubrique comptable selon les comptes de charges et de produits par nature sont expliquées et argumentées (point 3). Les analyses et les perspectives d'évolution des charges et des produits partent du budget 2013 pour s'étaler sur quatre années (point 4). Pour terminer, le Conseil Communal fait part de ses remarques et présente ses conclusions (point 5).

## **2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années**

### **2.1 Evolution des charges**

En fonction de la classification comptable par nature, 6 groupes de charges ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2002 à 2011. Soit :

N° Rubrique	Libellé
<b>30</b>	<b>Charges du Personnel</b>
300	Autorités et commissions
301	Personnel administratif et d'exploitation
303	Assurances sociales
304	Caisses de pensions et de prévoyance
305	Assurance-maladie et accidents
306	Prestations en nature
307	Prestations aux retraités (pont AVS)
308	Personnel temporaire
309	Autres charges de personnel
<b>31</b>	<b>Biens, Services et Marchandises</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
311	Mobilier, machines, véhicules
312	Eau, énergie, combustibles
313	Autres marchandises
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles
315	Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation
317	Dédommagements

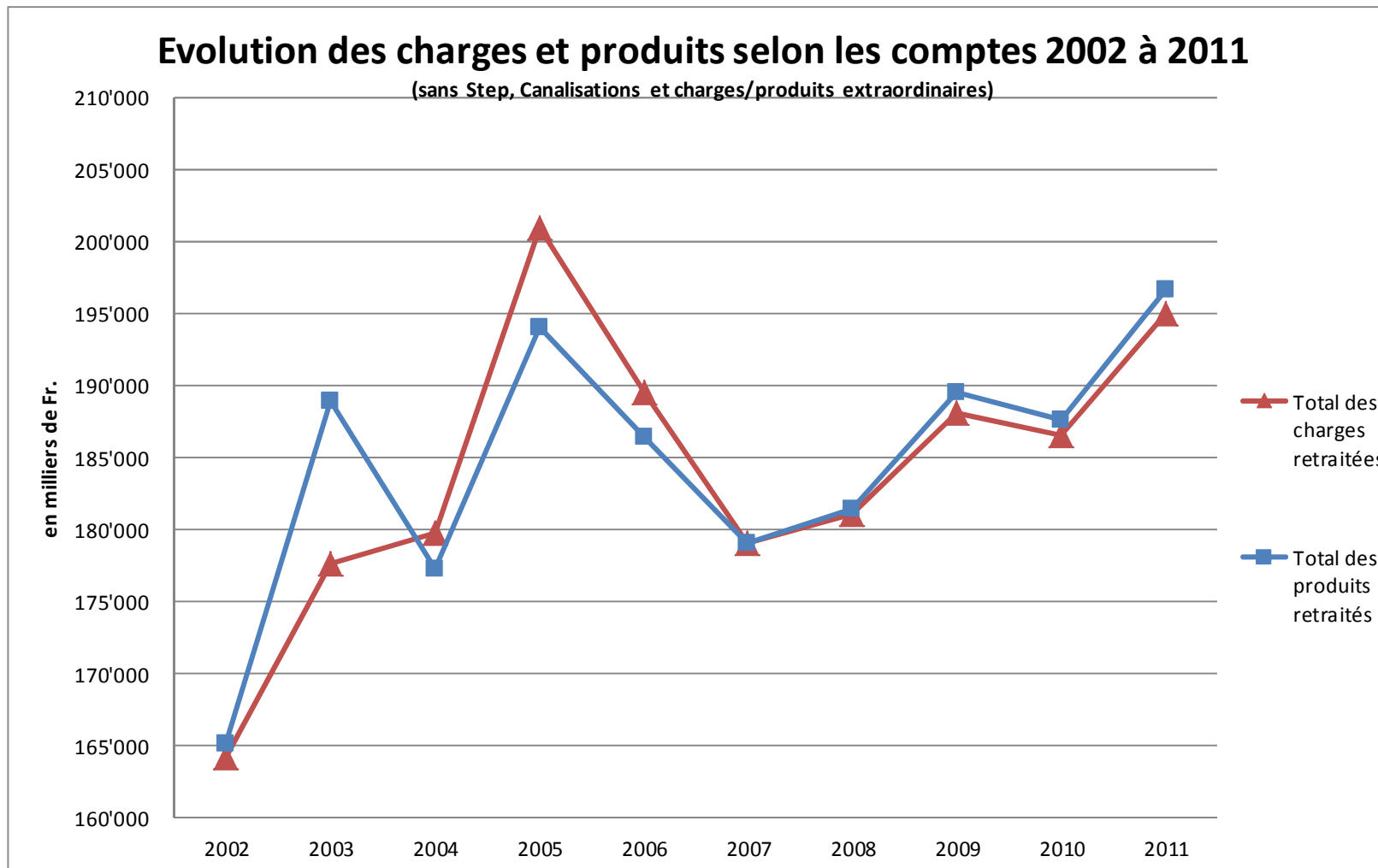
N° Rubrique	Libellé
	318 Honoraires et prestations de service
	319 Impôts, taxes, cotisations et autres frais
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs</b>
	321 Dettes à court terme
	322 Dettes à moyen et long terme
	329 Autres intérêts passifs
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>
	331 Amortissements ordinaires
	332 Amortissements supplémentaires
<b>35</b>	<b>Remboursements et participations à des collectivités publiques</b>
	350 Confédération
	351 Cantons de Fribourg
	352 Autres communes
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>
	362 Communes
	363 Propres établissements
	364 Sociétés d'économie mixte
	365 Institutions privées (crèches)
	366 Personnes physiques (aides sociales)

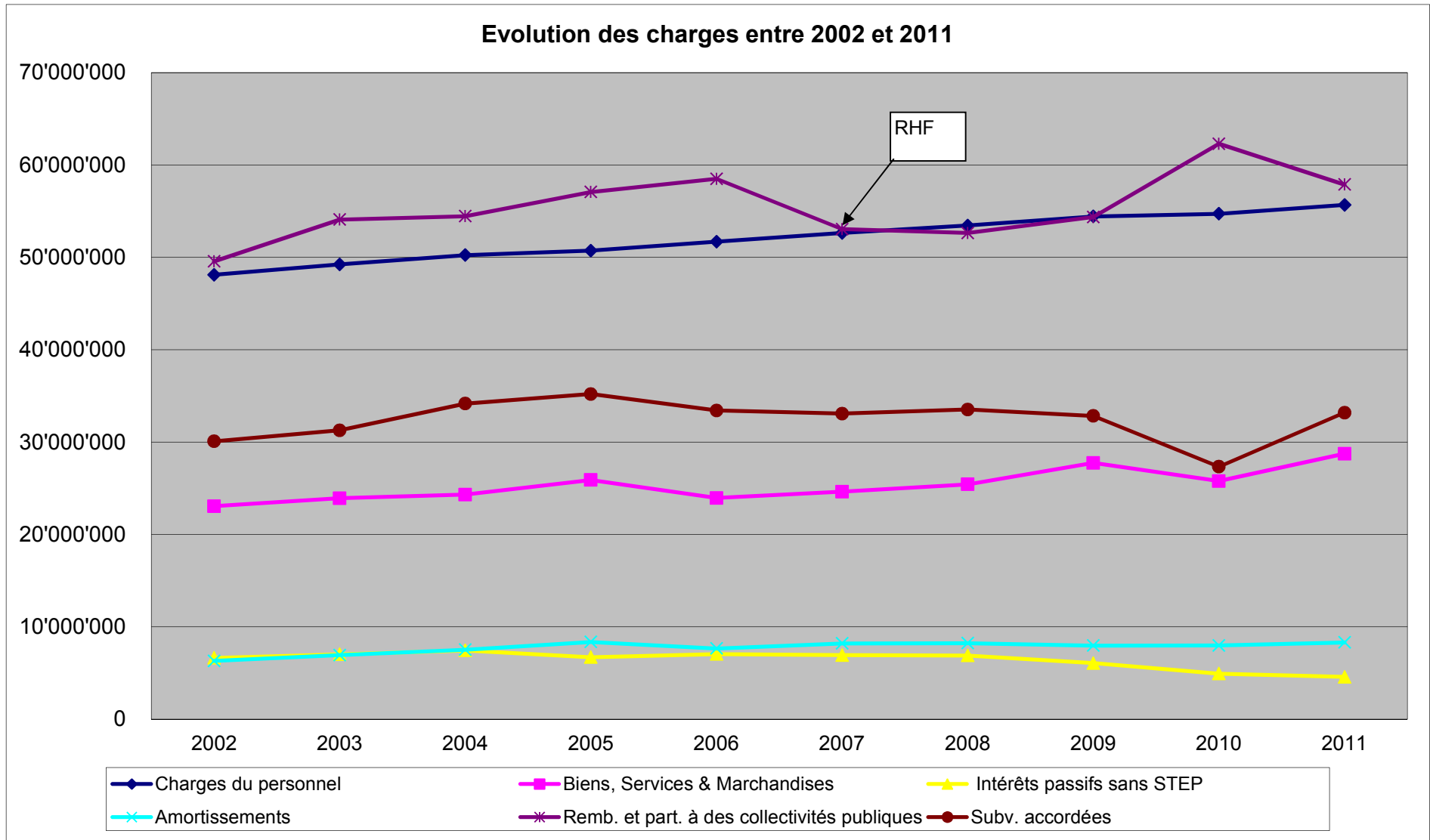
Les comptes communaux présentent aussi bien des dépenses et recettes réelles que des écritures purement comptables de charges et de produits, telles que les opérations sur les comptes de réserves, les imputations internes et les amortissements supplémentaires. Il est alors nécessaire de corriger ces résultats. Les écritures comptables ne sont pas prises en considération : elles gonflent les totaux de la classification fonctionnelle, sans modifier le résultat final, ce qui fausse la comparaison par année ou par fonction. Le but est de considérer les dépenses effectives de fonctionnement, celles auxquelles la Commune n'échappera pas durant les années à venir. Cette opération vise à mettre en évidence les décaissements effectifs structurels.

Les rubriques 38 "attributions aux réserves" et 39 "imputations internes" n'ont pas été retenues dans ces analyses. L'attribution aux réserves n'évolue pas de manière importante et ses montants initiaux ne sont pas très représentatifs dans le tableau ci-dessous. Pour les imputations internes, elles évoluent de la même façon entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

En outre, les charges liées à l'amortissement (rubrique 33 "amortissements") de la STEP et des canalisations, financées par des taxes spéciales, n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi relever que les opérations comptables extraordinaires (rubrique 33 "amortissements") liées à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg en 2009 ont été enlevées.

Le tableau synoptique de la page suivante présente ces résultats :





### 2.1.1 Commentaires

La rubrique **30 "Charges du personnel"** reste en augmentation assez linéaire. Il faut rappeler qu'à partir de l'année 2002, 22 postes à plein temps ont été créés pour la communalisation des accueils extrascolaires pour un montant de 1,547 million. Malgré ces nouveaux postes, la croissance de ces charges est maîtrisée. Les charges entre 2002 et 2011 sont passées de 48,12 millions à 55,68 millions soit une augmentation totale de 15.7 %. Les équivalents plein temps (EPT) sont passés de 446,51 à fin 2002 à 445.9 à fin 2011.

La rubrique **31 "Biens services et marchandises"** a augmenté de manière limitée jusqu'en 2005 pour diminuer en 2006, puis augmenter de manière modérée en 2007 et 2008, ceci malgré le fort accroissement des coûts énergétiques. En 2009, la forte augmentation est due à l'intégration d'une provision de 1 million pour un risque juridique. En 2011, la croissance provient de la provision sur débiteurs douteux qui a été créditée de plus de 2,5 millions. Ces charges entre 2002 et 2011 sont passées de 23,05 millions à 28,74 millions soit une hausse totale de 24.7 %.

La rubrique **32 "Intérêts passifs sans STEP"** est restée très stable jusqu'en 2008 pour ensuite régresser chaque année. Ceci est dû à une diminution du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune passant de 3.8% en 2002 à 2.35% en 2011. La dette est passée de 207,5 millions en 2002 à 217,3 millions en 2006 pour redescendre à 168,5 millions en 2011. Ces charges entre 2002 et 2011 sont passées de 6.62 millions à 4,56 millions soit une diminution totale de 31,2 %.

La rubrique **33 "Amortissements"** qui intègre les amortissements liés à Châtillon évolue en fonction des investissements votés et de la durée d'amortissement prévue. Ces charges sont passées de 2002 à 2011 de 6,287 millions à 8,295 en 2011. Il faut rappeler que les comptes 2011 intègrent pour 2.9 millions d'amortissements extraordinaires.

Le tableau montre que les charges de la rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** subissent des variations importantes au fil des années. En effet, différents changements de lois ont impliqué de fortes évolutions dans les différents comptes regroupés sous cette rubrique soit :

- En 2007, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a entraîné la suppression de la participation des communes aux charges des hôpitaux. De ce fait, cette rubrique a diminué de 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les Communes), la Commune de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de Fr. 0,85 à Fr. 0.773 ;
- En 2008, le passage de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) a modifié de manière fondamentale la répartition des charges entre le Canton et les communes. Les comptes 2008 ont bénéficié d'un remboursement important de la part de l'OFAS, rattrapage des années antérieures concernant la rubrique 1030.351.25 "aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées". Cette diminution de charges était exceptionnelle et ne devrait plus se répéter pour les années à venir ;

- En 2010, la mise en place de l'Agglomération a opéré un transfert de charges entre la rubrique **36 "Subventions accordées"**, qui a diminué de 6 millions et la rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** qui a augmenté du même montant ;
- En 2011, la nouvelle péréquation intercommunale transfère le coût de la péréquation dans la rubrique **36 "Subventions accordées"**. En effet, le calcul péréquatif n'est plus intégré dans toutes les factures adressées aux Communes par le Canton, mais une seule facture indique le montant de participation de la Commune au fonds de péréquation.

Globalement, cette rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** est passée de 49,57 millions en 2002 à 57,89 millions en 2011, soit une augmentation totale de 16.78 %.

La rubrique **36 "Subventions accordées"**, évolue par paliers et en fonction de la situation économique pour l'aide sociale. Depuis 2006, il a été constaté une diminution de ces charges qui s'est confirmée jusqu'en 2011 (aides sociales : 14,6 millions). Comme expliqué ci-dessus, cette rubrique a subi les changements liés aux nouvelles lois susmentionnés

Globalement, cette rubrique est passée de 30.09 millions en 2002 à 33.19 millions en 2011, soit une augmentation totale de 10.3 %.

### 2.1.2 Moyennes des augmentations de charges

Ce tableau, établi sur les données comptables des années 2002 à 2011, permet de constater l'augmentation des charges en fonction de la classification par nature. Pour chacune des rubriques, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années ;
- l'augmentation sur 10 années sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années.

		2002- 2011	2002- 2011	2007- 2011
		Moyenne sur 10 ans	Moyenne sans extrêmes	Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
<b>30</b>	Charges du personnel	1.67	1.73	1.50
<b>31</b>	Biens, Services et Marchandises	2.99	3.18	3.93
<b>32</b>	Intérêts passifs sans STEP	-3.57	-2.87	-8.05
<b>33</b>	Amortissements sans STEP	3.80	4.39	1.70
<b>35</b>	Remboursements et part. à des collectivités publiques	2.41	3.76	0.14
<b>36</b>	Subventions accordées	1.28	1.02	0.58



## 2.2 Evolution des produits

En fonction de la classification comptable par nature, 3 groupes de produits ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2002 à 2011. Soit :

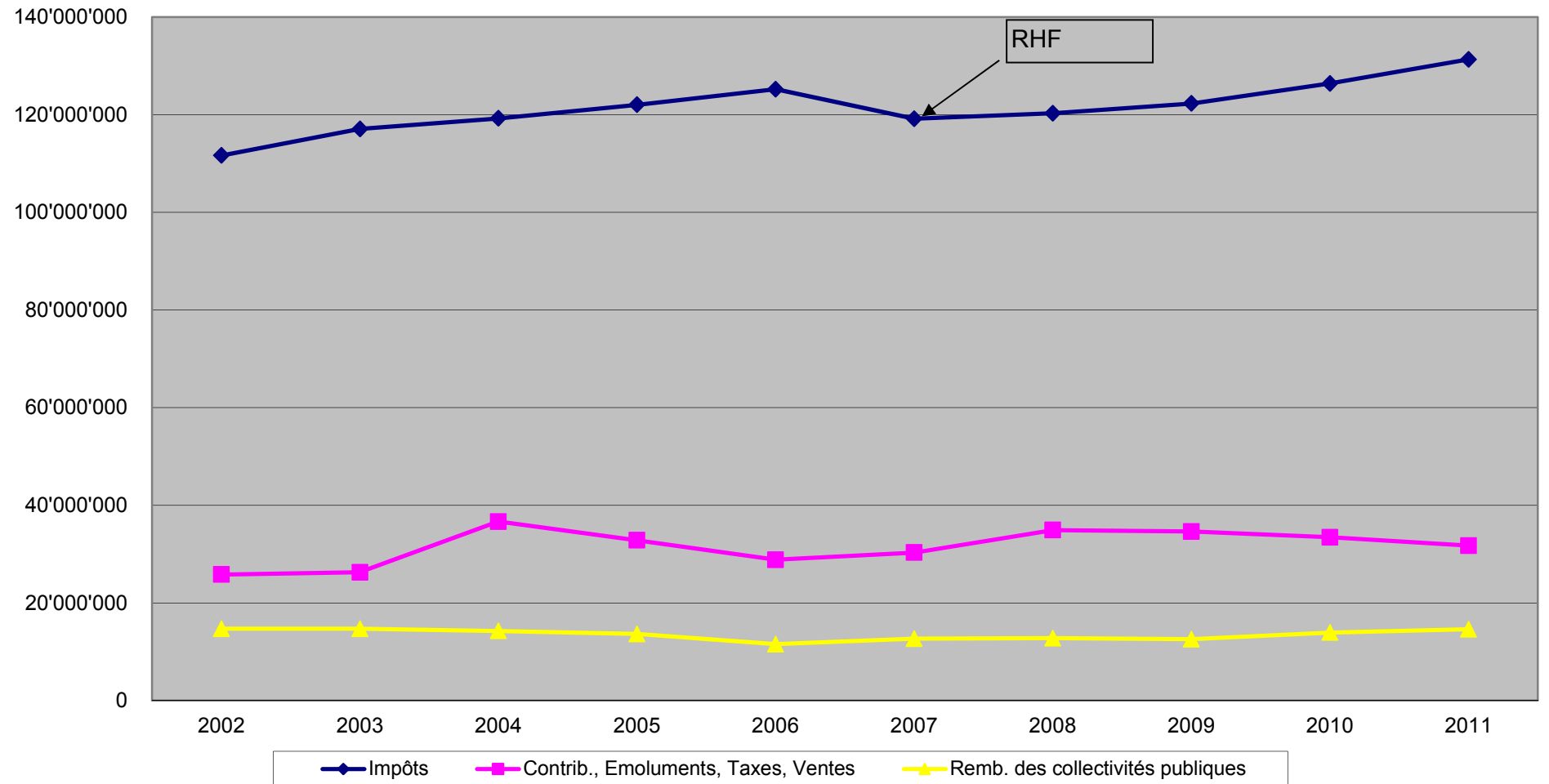
N° Rubrique	Libellé
<b>40</b>	<b>Impôts</b>
	400 Impôts sur le revenu et la fortune
	401 Impôts sur le bénéfice et le capital
	402 Impôts fonciers
	403 Impôts sur les gains en capital
	404 Droits de mutations et de timbre
	405 Impôts sur les successions et les donations
	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
<b>43</b>	<b>Contributions, Emoluments, taxes, ventes</b>
	430 Contributions de remplacement
	431 Emoluments administratifs
	433 Ecolages
	434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
	435 Ventes
	436 Dédommagements et remboursements de tiers
	437 Amendes
	439 Autres contributions
<b>45</b>	<b>Remboursements de collectivités publiques</b>
	450 Confédération
	451 Canton de Fribourg (participations aides sociales)
	452 Autres communes et collectivités publiques (participation CO et aides sociales)

Les rubriques 41 "patentes, concessions", 42 "revenus de biens", 44 "part à des recettes sans affectation", 46 "subventions acquises", et 48 "prélèvements sur les réserves" n'ont pas été retenues dans ces analyses. Les montants de ces rubriques sont tous inférieurs à 10 millions et n'évoluent pas de manière significative dans le temps pour avoir une influence déterminante sur le résultat de la Commune.

Comme pour les charges, la rubrique 49 "imputations internes" n'a pas été retenue. En effet, les imputations internes évoluent de la même manière entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

L'évolution de ces 3 recettes, dont les produits liés aux taxes supplémentaires de la STEP et aux taxes de raccordement aux égouts ont été déduites, est présentée à la page suivante :

### Evolution des produits entre 2002 et 2011



### 2.2.1 Commentaires

Les recettes de la rubrique **40 "Impôts"** ont augmenté de manière continue depuis 2002 mais cette croissance a été freinée suite à des décisions votées par le Grand Conseil ces dernières années :

- Diminution d'impôts due à la révision de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) décidée par le Grand Conseil le 11 septembre 2003 pour l'année fiscale 2004 (splitting et déductions pour enfants) : coût pour l'Etat estimé à 17 millions, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2005 : coût estimé pour l'Etat environ 5 millions, soit environ 0,65 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution fiscale acceptée par le Grand Conseil le 22 juin 2005 pour les familles à bas revenus : coût pour l'Etat estimé à 5,5 millions, soit environ 0,75 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2006 : coût estimé pour l'Etat, environ 10 millions, soit environ 1,5 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution des recettes fiscales décidées par le Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelque 25 millions de francs pour l'Etat, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2009, les diminutions du barème fiscal ont été effectuées pour tenir compte de la progression à froid, de l'amélioration des déductions sociales ainsi que de la mise en application de la diminution des dividendes. L'incidence financière pour le Canton s'élève à 25 millions et à 2,1 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2010, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt sur les prestations en capital. Globalement, l'incidence financière pour le Canton est de 15,6 millions et de 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Dès 2011, suppression des impôts spéciaux sur les immeubles : perte de revenu de 1 million pour la Ville de Fribourg ;
- Outre cette perte sèche, en 2011, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour une incidence de 20 millions de francs (réduction du taux de splitting), l'impôt sur la fortune pour une incidence de 4 millions de francs et une diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales. Pour la Ville de Fribourg, ces nouvelles diminutions amputent les revenus de 4.6 millions.

Au total, ces diminutions ont contribué à réduire la progression des revenus des recettes fiscales communales d'environ 18.1 millions par année dès 2011. Cette analyse brute ne tient pas compte des éventuels départs ou arrivés de contribuables sensibles au niveau de l'imposition cantonale.

Pour rappel, la nouvelle loi sur le réseau hospitalier fribourgeois (RHF) prévoit une diminution du taux d'imposition des communes pour compenser l'augmentation du

coefficient de l'impôt cantonal. De ce fait, les impôts 2007 ont été amputés d'un montant global de 8 millions représentant la participation de la Ville de Fribourg à l'Hôpital cantonal.

Cette rubrique est passée de 111,6 millions en 2002 à 131,3 millions en 2011, soit une augmentation totale de 17,65 %.

La rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et ventes"** est en stagnation depuis 2004, alors qu'elle avait subi une très forte hausse en 2003 liée à l'encaissement exceptionnel de taxes de la décharge de Châtillon. En 2007 et 2008, ces taxes de Châtillon ont plus que doublé par rapport à 2006 pour s'arrêter à 4.9 millions, d'où l'explication de l'augmentation de cette rubrique en 2007 par rapport à 2006. D'autre part, les restrictions mises en place par la Confédération dans le cadre des assurances sociales (SUVA/AI) ont une répercussion directe sur les récupérations d'avance d'aide sociale. Le montant récupéré est passé de 6 millions en 2005 à 4,5 millions en 2006 et pour tomber à 2,6 millions en 2011. Finalement, cette rubrique est passée de 26.3 millions en 2002 à 34,9 millions en 2011, soit une augmentation totale de 32,7 %.

La courbe de la rubrique **45 "Remboursements des collectivités publiques"** montre une diminution de plus de 3,2 millions des participations des autres communes et de l'Etat entre les années 2002 et 2005, ceci malgré une augmentation des charges durant cette même période. Heureusement, en 2006 cette rubrique a enregistré une hausse de plus 1 million par rapport à 2005. Il faut rappeler que l'Etat, dès 2006, a à nouveau participé aux frais d'assurance-maladie accordés aux personnes à l'aide sociale. Quant aux frais d'assurance-maladie concernant les personnes ne touchant pas d'aide sociale, ils sont aussi pris en partie en charge, dès 2007, par le Canton. Depuis, ces recettes sont restées très linéaires. Cette rubrique est passée de 14,7 millions en 2002 à 15,7 millions en 2011 soit une augmentation totale de 6.8 %.

## 2.2.2 Moyennes des augmentations des produits

Ce tableau établi sur les données comptables des années 2002 à 2011 permet de constater l'augmentation des produits en fonction de la classification par nature. Pour chacun des produits répertoriés, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années de 2002 à 2011 ;
- l'augmentation sur 10 ans sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années de 2007 à 2011.

		2002-2011 Moyenne sur 10 ans	2002-2011 Moyenne sans extrêmes	2007-2011 Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
<b>40</b>	Impôts (taux 0.773 dès 2007)	2.03	2.54	1.01
<b>40</b>	<i>Impôts (sans bascule d'impôts en 2007)</i>	<i>2.61</i>	<i>2.59</i>	<i>2.16</i>
<b>43</b>	Contributions, Emoluments, Taxes, Ventes	3.06	0.41	1.38
<b>45</b>	Remboursements de collectivités publiques	0.93	1.72	4.46

Pour permettre une meilleure comparaison, le Conseil communal propose une statistique des impôts avec la diminution du taux d'imposition de Fr. 0.85 à Fr. 0.773 dès 2007 et une autre où les chiffres de 2007 à 2011 ont été adaptés au même taux d'imposition que les années antérieures.

### **3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2013-2017**

#### **3.1 Contexte économique**

Le Conseil communal reprend ci-dessous les tendances conjoncturelles de l'automne 2012, document émis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce document permet au Conseil communal de mettre en place une stratégie de planification dans une vision globale :

#### **Tendances conjoncturelles, automne 2012**

(données et informations incluses jusqu'à mi-septembre 2012)

**Survol** Face à la morosité de la situation économique mondiale, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit, pour les trimestres à venir, le maintien d'une conjoncture affaiblie en Suisse et une légère hausse du chômage. Il n'y a cependant pas lieu d'escompter une récession marquée, grâce à la solidité de la conjoncture intérieure et à l'effet stabilisateur du cours plancher du franc suisse face à l'euro.

#### **Economie mondiale et cadre monétaire**

**Economie mondiale** Dans la zone euro, en particulier, la crise de la dette pèse de plus en plus sur l'évolution économique. En Asie, de nombreux pays voient leur économie sérieusement ralentie du fait des impulsions faiblissantes du commerce mondial. Aux Etats-Unis, le moteur conjoncturel peine toujours à repartir.

**Cadre monétaire** L'espoir suscité par les annonces de la BCE, de voir celle-ci assumer un rôle plus important dans la lutte contre la crise, a quelque peu apaisé les marchés financiers internationaux. La politique monétaire reste expansive, en Suisse comme à l'étranger.

#### **Situation de l'économie suisse**

**PIB** Le Produit intérieur brut de la Suisse a reculé au 2ème trimestre 2012 de 0,1% par rapport au trimestre précédent. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le PIB affiche un ralentissement de progression à 0,5%.

<b>Production</b>	L'évolution économique révèle de fortes divergences entre les secteurs domestiques (secteurs proches de la consommation, services axés sur le marché intérieur), qui se portent relativement bien, et plusieurs secteurs d'exportation (industrie et tourisme), qui sont confrontés à des impératifs d'adaptation.
<b>Dépenses</b>	Sur le plan intérieur, la conjoncture est soutenue dans une large mesure par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la baisse des prix à la consommation (ce qui a un effet positif sur le revenu réel des ménages) et le solde migratoire net qui continue d'être positif. Les exportations sont en revanche freinées par la dégradation de la situation économique à l'étranger.
<b>Marché du travail</b>	Comme escompté, le ralentissement conjoncturel gagne peu à peu le marché du travail. Au cours des huit premiers mois de l'année, le chômage a affiché une légère tendance à la hausse.
<b>Prix</b>	L'inflation est négative depuis l'automne 2011. Le recul des prix a atteint 0,5% en août 2012 en comparaison annuelle. Ce recul est dans une large mesure la conséquence de la force du franc (baisse des prix à l'importation).
<b>Prévisions conjoncturelles</b>	
<b>Conditions générales</b>	Les perspectives conjoncturelles internationales sont largement tributaires de l'évolution de la crise de la dette dans la zone euro et de ses répercussions. Même si les marchés financiers s'apaisent durablement, la zone euro ne sortira probablement que lentement de la récession.
<b>Prévisions</b>	La croissance du PIB suisse devrait atteindre 1,0% pour 2012 et, à condition que la conjoncture mondiale se redresse, s'accélérer légèrement en 2013 à 1,4%.
<b>Risques</b>	Les risques d'une nouvelle aggravation de la crise de la dette publique dans la zone euro se sont sans doute réduits avec les décisions récentes de la BCE, mais ils ne sont pas totalement écartés.

Source : SECO, Direction de la Politique économique, "Tendances conjoncturelles, automne 2012", p.1

En ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil communal reprend ci-dessous les informations données dans le cadre du document émis par le Service de la Statistique de l'Etat de Fribourg dans son rapport du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 sur la conjoncture fribourgeoise :

## **Reprise plutôt lente à se dessiner à Fribourg**

Au vu des perspectives encourageantes envisagées en avril, on s'attendait à une sensible amélioration de la conjoncture fribourgeoise au cours du second trimestre. Hélas, il faut déchanter, la situation en juillet n'étant guère meilleure que celle qui prévalait au début du printemps. Selon les enquêtes du KOF, dans toutes les branches, à l'exception du commerce de détail, la marche des affaires peine à véritablement redécoller. A l'image de la conjoncture internationale, la reprise semble bien fragile, d'autant plus que les entreprises interrogées – hormis celles du commerce de détail et de la chimie – annoncent des perspectives beaucoup plus mitigées qu'il y a trois mois. Parmi les indicateurs au beau fixe, il y a certes les exportations, qui battent record sur record. Mais il ne faut pas oublier qu'elles sont essentiellement boostées par les ventes de produits horlogers – qui représentent actuellement 2/3 du total des exportations – et que les autres groupes de produits rencontrent nettement plus de difficultés d'écoulement. Satisfaction aussi sur le marché du travail, le Service public de l'emploi enregistrant, pour le troisième mois consécutif, un taux de chômage stabilisé à 2.1%.

Source : Etat de Fribourg, Service de la statistique, "Conjoncture fribourgeoise, 2012/3", p.4

### **3.1.1 Application concrète de ces analyses dans une vision de planification**

Comme relevé par la presse et les revues économiques spécialisées, la Suisse reste un cas à part au milieu de l'Europe :

- Son économie reste florissante, le taux de croissance attendu par les experts de la Confédération du PIB pour 2013 est de 1.4% ;
- La problématique européenne de l'endettement excessif des collectivités publiques n'est pas d'actualité ;
- Le taux de chômage reste très bas comparativement aux autres pays européens à 2,9% actuellement, alors que le taux de chômage de la zone euro est de 11,2 % à mi-août. Le SECO s'attend tout de même à une hausse du taux de chômage à 3,3% pour 2013.

Malgré cette situation enviable de la Suisse, l'Etat de Fribourg a annoncé dans "*Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012-2016*", paru fin novembre, des perspectives budgétaires plutôt pessimistes pour la période 2013-2016. Le plan financier de l'Etat mentionne notamment un tassement des revenus dans les deux prochaines années, suivi d'une amélioration, l'augmentation moyenne des revenus de l'Etat pour la période 2014-2016 se situant à 3.25%<sup>1</sup>. Malgré ces augmentations, il n'arrive pas à couvrir l'évolution future de ses charges. On constate que dans le budget 2013, un prélèvement dans la fortune de l'Etat de 38 millions de francs a permis de couvrir le solde négatif du compte de résultats et ainsi d'atteindre l'équilibre budgétaire. De plus, un prélèvement de 10,7 millions de francs a été opéré sur les fonds d'infrastructures pour couvrir les amortissements d'investissements nouveaux en matière de formation et de transports publics avant tout. Evidemment, la baisse fiscale de 25 millions de francs

---

<sup>1</sup> Au mois de juillet 2012, l'Etat de Fribourg annonçait par voie de presse que ses recettes globales pour 2013 à 2016 n'augmenteront que de 0,5% alors que les charges de l'Etat, elles, augmentent de 5,5%. Il faut préciser que sont incluses dans le montant des recettes annoncées : la péréquation financière intercantonale et les 100 millions de déductions fiscales votées par le Grand Conseil

initialement envisagée n'est plus d'actualité. Ces opérations ne pouvant pas être répétées, des solutions plus structurelles devront être trouvées pour assainir durablement les finances cantonales. Les mesures prises pour arriver à un résultat positif de 0.5 million au budget 2013 diminuent le degré d'autofinancement de l'Etat des investissements à 22,1%, alors que la norme pour des finances saines se situe à 80%.

Ce contexte, plus que morose pour l'Etat, est dû en partie aux déductions fiscales octroyées ces dernières années. Cela va avoir des conséquences très directes pour la Ville de Fribourg.

En effet, la fiscalité communale est directement reliée à la fiscalité cantonale. C'est pourquoi, dans la planification quinquennale, plus spécialement dans le budget 2013 et les perspectives d'impôts, il a été tenu compte d'un taux de croissance très faible comparativement aux années précédentes.

De plus, durant les 9 premiers mois de l'année 2012, les demandes d'aides sociales ont augmenté de l'ordre de 10 % soit d'environ 1 million.

En outre, la croissance démographique, de plus de 1,5 % de moyenne sur les 3 dernières années, a des conséquences très directes en ce qui concerne les demandes de prestations de la population. Malgré les recettes liées à cette croissance, les effets de seuil semblent être aujourd'hui atteints et les demandes en infrastructures (écoles, accueils extrascolaires, tables de midi, crèches, aides sociales) doivent suivre pour permettre de répondre aux demandes grandissantes.

Au vu des éléments qui précèdent, les charges futures inhérentes à ces problématiques devront pouvoir être couvertes par des recettes permettant d'arriver à répondre aux aspirations de la population.

### 3.2 Critères des charges

		Croissance retenue pour 2014 à 2017 %
<b>30</b>	Charges du personnel	<b>1.5</b>
<b>31</b>	Biens, Services et Marchandises	<b>1.4</b>
<b>32</b>	Intérêts passifs sans STEP	<b>effective</b>
<b>33</b>	Amortissements totaux	<b>Effectif selon les investissements retenus</b>
<b>35</b>	Remboursements et participations à des collectivités publiques	<b>% moyen des informations du Service des communes</b>
<b>36</b>	Subventions accordées	<b>1.00</b>

(Voir point 2.1 p. 3)

#### 3.2.1 Charges du personnel : rubrique 30

Depuis plusieurs années, le Conseil communal a fixé comme objectif une augmentation maximale de 1,5% par année de la masse salariale. La moyenne des 5 dernières années a intégré une augmentation un peu plus importante en 2006 à cause du relèvement du



taux de cotisation à la caisse de prévoyance de 1,25%. Sans cette adaptation, la moyenne retenue par le Conseil communal est tout à fait justifiée. Dès la rentrée scolaire 2013, les accueils extrascolaires et les structures du "tables de midi" seront dotés de personnel supplémentaire pour répondre à la demande ainsi qu'à la nouvelle loi (LStE). Cette situation entraîne une augmentation de la masse salariale, en majeure partie compensé par la facturation aux parents. Ces nouveaux postes ont pour conséquence une augmentation de cette rubrique de 1,99 % pour 2013.

Tenant compte d'un taux d'inflation qui devrait rester inférieur à 1 % ces prochaines années et des nouvelles dotations de personnel effectuées dans le cadre du budget 2013, le Conseil communal maintient le taux maximum d'augmentation de la masse salariale à 1,5 % par année. En outre, il faut noter qu'en 2014, la recapitalisation de la Caisse de Prévoyance entraînera une diminution du taux de cotisation à la caisse de pension de 4.68 % (ancien taux 16,50 %, nouveau taux de 11.87 %). Ce changement diminuera la charge de cette rubrique de 1,2 million pour 2014 et les années suivantes.

### **3.2.2 Biens services et marchandises : rubrique 31**

Cette rubrique a enregistré dès 2008 les premiers frais liés à la remise en état de la décharge de la Pila. Le montant demandé pour ces charges fluctue de manière importante passant de 0,5 million à 2 millions selon l'année. Jusqu'à ce budget 2013, ces frais sont couverts par une reprise comptable apparaissant en recette sous la rubrique 48 "prélèvement à la réserve". De plus, en 2011, un montant 2,7 millions a été attribué à la rubrique 319 "débiteurs irrécouvrables". Toutes ces fluctuations de charges des exercices passés ne permettent pas de tirer un enseignement très pertinent pour une projection quinquennale.

Compte tenu d'un taux d'inflation bas et des finances très difficiles de la Commune, le Conseil communal maintient, pour les années 2014-2017, son objectif maximum de 1,4 % d'augmentation de cette rubrique.

### **3.2.3 Intérêts passifs : rubrique 32**

Le tableau qui récapitule les charges et les produits futurs tient compte du besoin de trésorerie en fonction de la marge d'autofinancement et des investissements prévus selon le schéma suivant :

<b>Amortissements totaux prévus</b>
- <i>Déficit prévu</i>
ou + <i>Bénéfice prévu</i>
<hr/>
<b>Marge d'autofinancement</b>
- <i>Investissements prévus</i>
<hr/>
<b>Besoin en capitaux</b>

*Nouveaux intérêts calculés à 2,0 % sur les besoins en capitaux et reportés sur l'année suivante.*

L'augmentation de la dette qui sera évidente, compte tenu des besoins en investissements, va entraîner une augmentation des intérêts passifs de l'ordre de 1,6 million en 2017.

Dans le cadre du Projet d'Agglomération 2, différentes mesures touchant la Ville de Fribourg ont été intégrées dans le plan d'investissement propre à la Commune. La réalisation de ces mesures sera faite par la commune de Fribourg, mais elles seront subventionnées à raison de 50 % par l'Agglomération. C'est pourquoi, le taux d'amortissement de ces investissements a été réduit de 50 % et le pourcentage retenu est surligné en bleu dans le plan d'investissement remis en annexe.

### 3.2.4 Amortissements : rubrique 33

Pour permettre une vue d'ensemble, tous les amortissements qui doivent être effectués ces prochaines années ont été répertoriés.

Ce tableau intègre tous les amortissements des investissements votés par le Conseil général jusqu'au 31 mai 2012.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Amortissements sans STEP et sans Châtillon</b>	6'608'172.00	6'255'772.00	5'845'952.00	5'443'772.00	4'782'702.00
<b>Montant amortissement à disposition</b>	591'828.00	944'228.00	1'354'048.00	1'756'228.00	2'417'298.00
<b>Limite</b>	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00	7'200'000.00

Le plan d'investissement remis en annexe permet de voir l'ordre de priorité décidé par le Conseil communal. Ce dernier constate que les amortissements liés aux besoins en infrastructure vont augmenter de 2 millions en 2017 et passer ainsi de 7,2 millions en 2013 à plus de 9,2 millions en 2017.

### 3.2.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35

Au moment de l'élaboration de ce plan financier, le Service des communes n'a pas réactualisé le document remis en octobre 2011 qui avait permis aux communes d'établir leur planification financière pour les années 2013 à 2016. C'est pourquoi, pour cette rubrique, le Conseil communal se base sur les informations reçues l'année dernière. Pour permettre de tenir compte du volume de chaque dépense, le Service des finances a appliqué les taux de croissance proposé par l'Etat en 2011, selon le tableau ci-après :

	<b>Variation annuelle en %</b>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b><u>Ordre public</u></b>			
Instruction, renouvellement de l'équipement et entretien des véhicules	2.00	2.00	2.00
Equipement et exploitation des centres de catastrophe	100.00	-100.00	100.00

	<b>Variation annuelle en %</b>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b><u>Enseignement et formation</u></b>			
Enseignement préscolaire	7.00	5.00	5.00
Enseignement primaire	3.00	3.00	3.00
Cycle d'orientation	3.00	3.00	3.00
Ecole spécialisées	3.00	3.00	3.00
<b><u>Culture et loisirs</u></b>			
Conservatoire	4.00	4.00	4.00
<b><u>Santé</u></b>			
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	8.00	8.00	8.00
Institutions s'occupant de lutte contre la toxicomanie	2.00	2.00	2.00
Service dentaire scolaire	1.50	1.50	1.50
<b><u>Affaires sociales</u></b>			
Institutions spécialisées	3.00	3.00	3.00
Aide sociale	4.00	4.00	4.00
Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	0.00	1.00	1.00
<b><u>Transports et communications</u></b>			
Trafic régional	6.00	6.00	6.00
<b><u>Finances et impôts</u></b>			
Frais de perception des impôts sur les véhicules	1.00	1.00	1.00
Péréquation financière des ressources (contrib.)	3.00	3.00	3.00

De ce fait, le taux de croissance retenu par le Conseil communal est de 3,75 % pour les années 2014-2017. Ces pourcentages sont dictés par la moyenne des pourcentages donnés par le Service des communes et aussi à la moyenne sur les 10 dernières années sans les extrêmes (3.76%).

### **3.2.6 Subventions accordées : rubrique 36**

En 2010 par rapport à 2009, selon l'explication ci-dessus, cette rubrique a diminué de 6,8 millions à cause des transferts de compte avec l'Agglomération. Pour 2011, cette rubrique a augmenté de 5,1 millions, montant global de la nouvelle péréquation intercommunale selon l'explication de la page 7.

Pour la partie aide sociale, représentant environ le 40 % de cette rubrique, les montants du budget 2013 ont été adaptés à la forte augmentation constatée en 2012. Cette évolution négative est très certainement due à la 4<sup>ème</sup> révision partielle de la LACI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Cette révision a provoqué une hausse du nombre d'arrivées en fin de droits de chômage et poussé ainsi des personnes plus rapidement vers les aides sociales. Le Conseil communal estime que 2012 correspond à un palier lié à cette révision et que pour les années à venir l'augmentation sera plus mesurée. De ce fait, il retient un taux de croissance de 1 %, correspondant à la moyenne sur 10 ans sans les extrêmes.

### 3.3 Critères des revenus

		Croissance optimiste 2014-2017 %	Croissance moyenne 2014-2017 %	Croissance pessimiste 2014-2017 %
<b>40</b>	<b>Revenus</b>	<b>3.00</b>	<b>2.6</b>	<b>2.00</b>
42	Revenus des biens	2.00	2.00	2.00
<b>43</b>	Contributions, émoluments, taxes, ventes	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
<b>45</b>	Remboursements et participations à des collectivités publiques	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>

#### 3.3.1 Revenus **40**

A l'instar de la rubrique 35, le Service des communes, sur la base des prévisions de croissance transmises par le Service des contributions de l'Etat de Fribourg, avait aussi établi, en octobre 2011, un tableau pour les recettes fiscales 2013-2016. Au moment de l'élaboration du plan financier, le Conseil communal n'a pas reçu de nouvelles prévisions. C'est pourquoi il reprend les données transmises l'année dernière par le Canton qui prévoit les augmentations suivantes pour la fiscalité :

	<i>Variation annuelle en %</i>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Impôts directs	3.0	3.0	3.0
Part à l'impôt sur les véhicules	1.0	1.0	1.0

Le degré d'augmentation des recettes fiscales a une incidence extrêmement forte sur les résultats futurs des finances communales. Pour permettre une comparaison entre différents scénarii, le Conseil communal en a retenu 3. Un scénario optimiste avec une croissance de 3 %, un moyen avec 2,6 % et un pessimiste avec un taux de 2 %.

Les finances cantonales étant actuellement dans les chiffres rouges, il ne sera vraisemblablement plus possible à l'avenir au Grand Conseil de diminuer les barèmes fiscaux. Cette situation a une incidence directe sur les recettes fiscales communales. A l'instar du Canton de Neuchâtel et probablement de Genève, l'Etat devra rapidement revoir la problématique de l'imposition des sociétés de domicile et des holdings en fonction de l'article 127/128 de la loi sur les impôts cantonaux direct (LICD). Ces changements de pratique s'imposeront probablement suite aux pressions très fortes de l'Union européenne. Les conséquences financières qui en découleront ne sont actuellement pas calculables.

Le Conseil communal demandera aussi de trouver des solutions permettant de maintenir, voire d'augmenter les revenus de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. L'augmentation des revenus d'impôts dépend en partie de la croissance économique et du taux de chômage, mais aussi de facteurs difficilement évaluables,

comme les mouvements de population à l'intérieur du territoire cantonal et fédéral et l'arrivée ou le départ de nouvelles entreprises.

La croissance des recettes fiscales cantonales doit absolument être maintenue, voire augmentée pour faire face à toutes les nouvelles charges liées aux besoins d'infrastructures de toutes les collectivités publiques fribourgeoises.

### **3.3.2 Revenus des biens 42**

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. Le taux de 1 % retenu par le Conseil communal correspond plus ou moins au renchérissement attendu dans les prochaines années et qui peut être répercuté aux contrats de bail ainsi qu'au droit de superficie représentant la plus grande part des recettes de cette rubrique.

### **3.3.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes 43**

Cette rubrique comptable regroupant des revenus provenant de différentes sources financières internes (déchets, Châtillon, amendes d'ordre), mais aussi de sources externes (assurances sociales), est très volatile. Dans un souci de comparabilité des budgets par rapport aux autres, les résultats plus ou moins exceptionnels des années passées ont été neutralisés. L'évolution constatée selon les 3 méthodes retenues est le résultat de fortes hausses et aussi de fortes baisses.

Tenant compte de l'augmentation moyenne constatée de 1.5 % de la population sur les 3 dernières années, ainsi que du renchérissement futur, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 2 % pour cette rubrique sur les années 2014-2017.

### **3.3.4 Remboursements de collectivités publiques 45**

Le Conseil communal a retenu une augmentation moyenne de 1% pour cette rubrique pour les 5 prochaines années. En effet, la corrélation est très forte entre cette rubrique et la rubrique de dépenses "Subventions accordées" qui comptabilise les aides sociales distribuées. Comme le Canton participe à hauteur de 40% aux frais d'entretien, il est probable que ces deux rubriques évoluent de manière linéaire, à la hausse comme à la baisse. Les frais de fonctionnement de l'aide sociale de la Ville de Fribourg sont toujours totalement à sa charge.

## **4. Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes**

### **4.1 Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg**

Dans le cadre du plan financier, une nouvelle rubrique, sans numérotation a été introduite "Prêt à la Caisse de pension, intérêts et amortissements". Cette rubrique tient compte d'un apport financier de la Ville de Fribourg au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 46,8 millions représentant le 84 % de la part totale de l'apport prévu à la Caisse de pension pour sa recapitalisation suite à la nouvelle loi fédérale. Le solde de 16 % est réparti entre les autres employeurs affiliés à la Caisse de pension. Le montant annuel de l'annuité constante est de 2,505 millions représentant les intérêts et les amortissements sur 38 ans. C'est une

nouvelle charge pour la Ville de Fribourg dès 2014. En compensation, le taux de cotisation des employeurs diminuera de 4.68 % et passera de 16,55 % à 11.87 % (voir explication rubrique 30 "charges du personnel"). Ceci entraînera une diminution de cotisation de la Ville à la Caisse de pension de 1,222 million. De ce fait, le coût net à charge de la Ville sera de 1,283 million dès 2014 (2,505 moins 1,222) et ceci de manière dégressive pendant 38 ans.

#### **4.2 Construction du Cycle d'orientation alémanique (DOSF)**

Dans ce plan financier, la construction du DOSF, estimé à 61 millions moins 10 millions de subventions, a été intégré dès 2017 pour tous les frais et les recettes liées à ce nouveau bâtiment. En résumé, les projections 2017 intègre pour le CO les charges et recettes suivantes :

- La rubrique **31 "Biens services et marchandises"** :
  - 0,3 million pour les nouvelles charges liées à ce bâtiment (électricité, conciergerie, chauffage etc.) ;
  - 0,3 million pour la disparition de la charge de location liée à l'ELP ;
- La rubrique **32 "Intérêts passifs"** : 51 millions à 2 % soit une augmentation de charges de 1,02 million ;
- La rubrique **33 "Amortissements"** : 51 millions 3 % soit une augmentation de charges de 1,53 millions ;
- La rubrique **45 "Remboursements de collectivités publiques"** : en fonction de la convention actuelle, il a été estimé une augmentation de recettes versées par les communes ayant des élèves au DOSF de 0,5 million.

Globalement, le coût direct du DOSF implique une augmentation de charges nettes de l'ordre de 2,05 millions par année dès 2017.

#### 4. Synthèse optimiste : Evolution des budgets avec 3% d'augmentation revenus

(sans les taxes supplémentaires de la STEP, les taxes de raccordement aux égouts)

en milliers de Fr.

Compte	Désignation	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	% augment.	projection 2014	projection 2015	projection 2016	projection 2017
30	Charges de personnel	-55'680	-55'332	-56'438	1.50%	-56'063	-56'904	-57'757	-58'623
31	Biens services & marchandises	-28'737	-28'095	-28'420	1.40%	-28'818	-29'221	-29'630	-30'045
32	Intérêts passifs	-4'226	-4'272	-3'695	selon besoin trésorerie	-4'189	-4'585	-5'070	-5'482
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements					-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon et Step	-10'105	-7'266	-7'258	réel	-7'700	-7'855	-8'082	-9'225
33	Amortissements Châtillon	-1'229	-1'398	-1'446		-1'418	-1'511	-1'578	-1'406
35	Rembts et participa collectivités publiques	-57'893	-61'563	-62'200	3.75%	-64'533	-66'952	-69'463	-72'068
36	Subventions accordées	-33'188	-32'392	-35'010	1.00%	-35'360	-35'714	-36'071	-36'432
38	Attributions aux réserves	-3'984	-2'162	-2'421	0.00%	-2'421	-2'421	-2'421	-2'421
40	Revenus	131'321	128'633	128'118	3.00%	131'962	135'920	139'998	144'198
41	Patentes, Concessions	320	332	325	0.50%	327	328	330	332
42	Revenus des biens	8'216	7'996	8'026	1.00%	8'106	8'187	8'269	8'352
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	32'069	33'561	33'951	2.00%	34'630	35'323	36'029	36'750
44	Parts à des recettes sans affectation	2'170	2'280	2'250	0.00%	2'250	2'250	2'250	2'250
45	Remboursements de collectivités publiques	15'705	12'954	14'216	1.00%	14'358	14'502	14'647	15'293
46	Subventions acquises	3'063	2'981	2'991	1.00%	3'021	3'051	3'082	3'112
48	Prélèvement à la réserve	3'789	2'655	2'555	0.00%	2'555	2'555	2'555	2'555
	<b>excédent de charges (-) ou de produits (+)</b>	<b>1'611</b>	<b>-1'088</b>	<b>-4'456</b>		<b>-5'797</b>	<b>-5'551</b>	<b>-5'418</b>	<b>-5'366</b>

#### 4. Synthèse moyenne : Evolution des budgets avec 2,6% d'augmentation revenus

(sans les taxes supplémentaires de la STEP, les taxes de raccordement aux égouts)

en milliers de Fr.

Compte	Désignation	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	% augment.	projection 2014	projection 2015	projection 2016	projection 2017
30	Charges de personnel	-55'680	-55'332	-56'438	1.50%	-56'063	-56'904	-57'757	-58'623
31	Biens services & marchandises	-28'737	-28'095	-28'420	1.40%	-28'818	-29'221	-29'630	-30'045
32	Intérêts passifs	-4'226	-4'272	-3'695	selon besoin trésorerie	-4'189	-4'595	-5'101	-5'547
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements					-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon et Step	-10'105	-7'266	-7'258	réel	-7'700	-7'855	-8'082	-9'225
33	Amortissements Châtillon	-1'229	-1'398	-1'446		-1'418	-1'511	-1'578	-1'406
35	Rembts et participa collectivités publiques	-57'893	-61'563	-62'200	3.75%	-64'533	-66'952	-69'463	-72'068
36	Subventions accordées	-33'188	-32'392	-35'010	1.00%	-35'360	-35'714	-36'071	-36'432
38	Attributions aux réserves	-3'984	-2'162	-2'421	0.00%	-2'421	-2'421	-2'421	-2'421
40	Revenus	131'321	128'633	128'118	2.60%	131'449	134'867	138'373	141'971
41	Patentes, Concessions	320	332	325	0.50%	327	328	330	332
42	Revenus des biens	8'216	7'996	8'026	1.00%	8'106	8'187	8'269	8'352
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	32'069	33'561	33'951	2.00%	34'630	35'323	36'029	36'750
44	Parts à des recettes sans affectation	2'170	2'280	2'250	0.00%	2'250	2'250	2'250	2'250
45	Remboursements de collectivités publiques	15'705	12'954	14'216	1.00%	14'358	14'502	14'647	15'293
46	Subventions acquises	3'063	2'981	2'991	1.00%	3'021	3'051	3'082	3'112
48	Prélèvement à la réserve	3'789	2'655	2'555	0.00%	2'555	2'555	2'555	2'555
	<b>excédent de charges (-) ou de produits (+)</b>	<b>1'611</b>	<b>-1'088</b>	<b>-4'456</b>		<b>-6'310</b>	<b>-6'615</b>	<b>-7'074</b>	<b>-7'657</b>



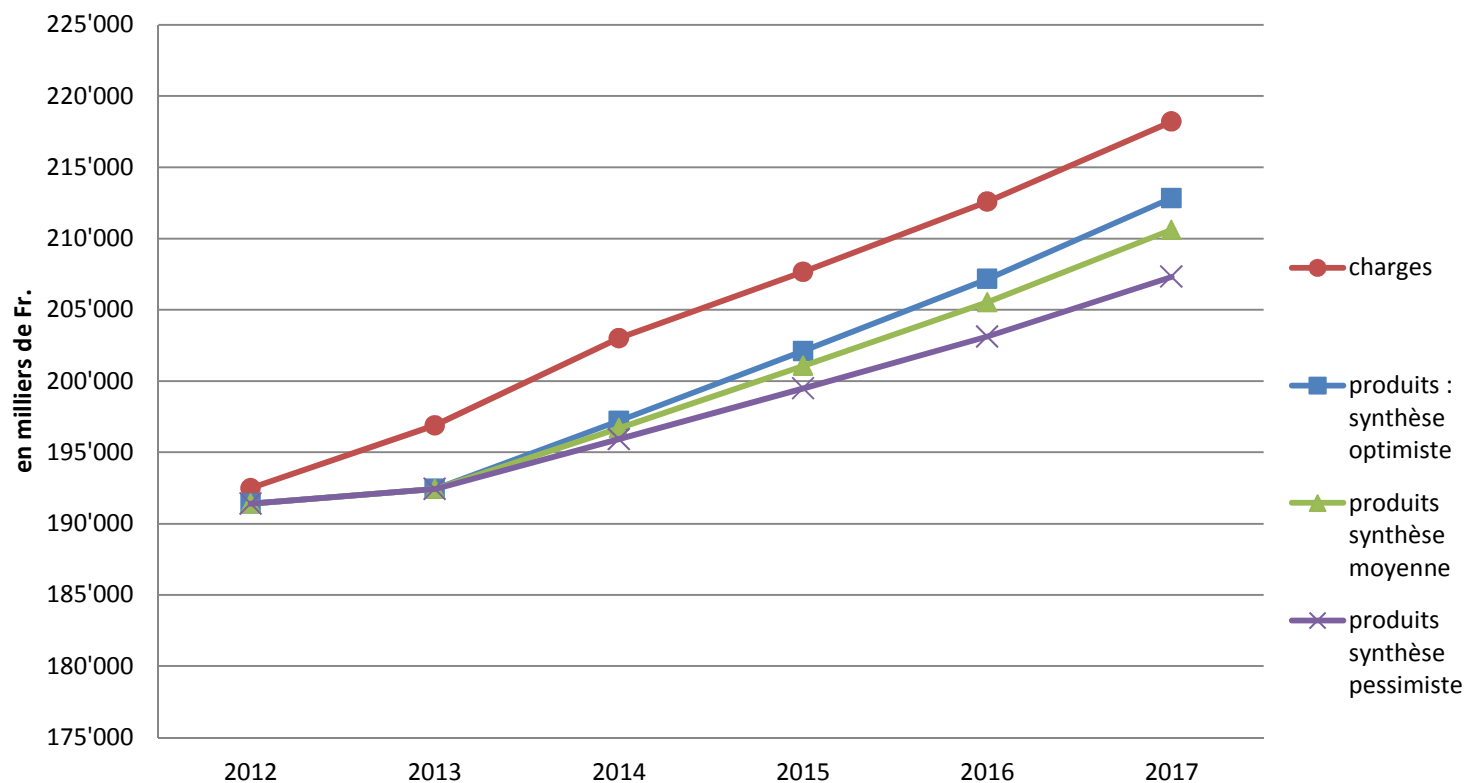
#### 4. Synthèse pessimiste : Evolution des budgets avec 2 % d'augmentation revenus

(sans les taxes supplémentaires de la STEP, les taxes de raccordement aux égouts)

en milliers de Fr.

Compte	Désignation	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	% augment.	projection 2014	projection 2015	projection 2016	projection 2017
30	Charges de personnel	-55'680	-55'332	-56'438	1.50%	-56'063	-56'904	-57'757	-58'623
31	Biens services & marchandises	-28'737	-28'095	-28'420	1.40%	-28'818	-29'221	-29'630	-30'045
32	Intérêts passifs	-4'226	-4'272	-3'695	<i>selon besoin trésorerie</i>	-4'189	-4'610	-5'148	-5'633
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements					-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon et Step	-10'105	-7'266	-7'258	<i>réel</i>	-7'700	-7'855	-8'082	-9'225
33	Amortissements Châtillon	-1'229	-1'398	-1'446		-1'418	-1'511	-1'578	-1'406
35	Rembts et participa collectivités publiques	-57'893	-61'563	-62'200	3.75%	-64'533	-66'952	-69'463	-72'068
36	Subventions accordées	-33'188	-32'392	-35'010	1.00%	-35'360	-35'714	-36'071	-36'432
38	Attributions aux réserves	-3'984	-2'162	-2'421	0.00%	-2'421	-2'421	-2'421	-2'421
40	<b>Revenus</b>	<b>131'321</b>	<b>128'633</b>	<b>128'118</b>	<b>2.00%</b>	<b>130'680</b>	<b>133'294</b>	<b>135'960</b>	<b>138'679</b>
41	<b>Patentes, Concessions</b>	<b>320</b>	<b>332</b>	<b>325</b>	<b>0.50%</b>	<b>327</b>	<b>328</b>	<b>330</b>	<b>332</b>
42	<b>Revenus des biens</b>	<b>8'216</b>	<b>7'996</b>	<b>8'026</b>	<b>1.00%</b>	<b>8'106</b>	<b>8'187</b>	<b>8'269</b>	<b>8'352</b>
43	<b>contributions, Emoluments, Taxes, ventes</b>	<b>32'069</b>	<b>33'561</b>	<b>33'951</b>	<b>2.00%</b>	<b>34'630</b>	<b>35'323</b>	<b>36'029</b>	<b>36'750</b>
44	<b>Parts à des recettes sans affectation</b>	<b>2'170</b>	<b>2'280</b>	<b>2'250</b>	<b>0.00%</b>	<b>2'250</b>	<b>2'250</b>	<b>2'250</b>	<b>2'250</b>
45	<b>Remboursements de collectivités publiques</b>	<b>15'705</b>	<b>12'954</b>	<b>14'216</b>	<b>1.00%</b>	<b>14'358</b>	<b>14'502</b>	<b>14'647</b>	<b>15'293</b>
46	<b>Subventions acquises</b>	<b>3'063</b>	<b>2'981</b>	<b>2'991</b>	<b>1.00%</b>	<b>3'021</b>	<b>3'051</b>	<b>3'082</b>	<b>3'112</b>
48	<b>Prélèvement à la réserve</b>	<b>3'789</b>	<b>2'655</b>	<b>2'555</b>	<b>0.00%</b>	<b>2'555</b>	<b>2'555</b>	<b>2'555</b>	<b>2'555</b>
	<b>excédent de charges (-) ou de produits (+)</b>	<b>1'611</b>	<b>-1'088</b>	<b>-4'456</b>		<b>-7'078</b>	<b>-8'203</b>	<b>-9'535</b>	<b>-11'035</b>

### Comparaison de l'évolution des projections 2013-2017 des charges avec les produits selon l'hypothèse retenue



## 5. Conclusion

Les trois projections ci-dessus démontrent l'importance du taux de croissance des recettes fiscales pour faire face aux charges futures. Selon le degré d'optimisme de ces recettes fiscales, de 3 % en passant par 2,6% pour finir à 2 %, le résultat des budgets futurs restera malheureusement toujours négatif. Personne actuellement ne peut dire laquelle de ces projections est la plus réaliste, mais elles doivent guider les instances politiques à prendre les mesures adéquates pour ramener rapidement les budgets futurs proches de l'équilibre.

Par contre, elles intègrent les charges liées aux futurs investissements très lourds que la commune devra consentir ces prochaines années, selon le plan d'investissements ci-annexé. Comme le montre le plan financier, il sera très difficile de tenir l'objectif de 7,2 millions d'amortissements (sans la STEP et Châtillon). En 2014 déjà, le plan montre que l'amortissement sera de 7,7 millions, pour atteindre 8,1 millions dès 2016. En 2017, année où l'amortissement de la DOSF sera intégré, il faudra ajouter 1,2 million supplémentaire soit un amortissement total 9,2 millions. En corollaire, les besoins de trésorerie pour financer tous ces investissements devraient continuer à augmenter la dette de l'ordre de 15 millions par année et par conséquent les intérêts passifs.

De plus, la problématique financière de l'assainissement liée à la Pila n'est intégrée actuellement dans aucune projection, car rien n'est, à ce jour, défini quant à la participation de la Ville de Fribourg. Seuls des frais d'études ont été pris en compte.

Le Conseil communal est conscient qu'il s'agit de projections et de prévisions, il continuera de manière soutenue à améliorer et à consolider les finances communales. Les pistes suivantes seront privilégiées :

- Contenir les charges internes (personnel, biens services et marchandises) dans les marges des taux retenus ;
- Rechercher rapidement les solutions permettant à terme d'atteindre à nouveau l'équilibre financier dans les budgets et les comptes ;
- Continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes ;
- Maintenir l'attractivité économique de la Ville ;
- Agir de sorte que les diminutions fiscales cantonales n'aient plus d'impact direct sur les impôts communaux.

L'évolution des finances d'une collectivité publique est surtout dépendante d'éléments extérieurs sur lesquels l'Exécutif n'a pas d'emprise directe.

Il est aussi important de rappeler le côté très aléatoire d'un plan financier qui représente une photo des données disponibles à un certain moment. Beaucoup de ces données évoluent d'une année à l'autre, ce qui entraîne une réactualisation annuelle de ce plan financier. Celui-ci ne lie pas le Conseil communal et le plan d'investissement reste un plan d'intention qui doit évoluer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Libellé	Investissements								Amortissements						
	Plan 2012	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Administration</b>															
Remplacement du système de timbrage et des badges	150'000	150'000							15%						
<b>Ecoles</b>															
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique			100'000	50'000	100'000	50'000	50'000		15%	15'000	7'500	15'000	7'500	7'500	
Achat d'un bus scolaire			220'000						15%	33'000					
<b>Police et Mobilité</b>															
PPS - extension réseau d'hydrantes	100'000	100'000		100'000		100'000			4%		4'000		4'000		
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"					100'000		100'000		15%			15'000		15'000	
Véhicules / remplacements					60'000				15%			9'000			
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000		15%	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	
Renouvellement d'installations lumineuses				100'000		100'000			15%		15'000		15'000		
Radars pour installations lumineuses				80'000					15%		12'000				
Appareils de saisie portable des amendes d'ordre						150'000			15%				22'500		
Système de prêt de vélos	100'000	100'000		100'000		100'000			15%		15'000		15'000		
Remplacement fourgon CR 1985			105'000						15%	15'750					
Remplacement fourgon CR 1987					105'000				15%			15'750			
Achats nouvelles tenues "feu"	155'000	155'000							15%						
Camion tonne pompe 1 (1983)							600'000		5%					30'000	
Camion échelle 1 (1992)								1'300'000	5%						65'000
Remplacement de l'installation lumineuse au carrefour de Bethléem					100'000				15%			15'000			
Priorisation des TC au giratoire Hôpital Cantonal					100'000				15%			15'000			
Réalisation d'une vélo station à la gare de Fribourg					500'000				4%			20'000			
Connexion des parkings souterrains du centre ville de Fribourg							100'000		15%					15'000	
Rénovation des installations de PCI du Jura et Schoenberg								100'000	3%						3'000
<b>Sports</b>															
Piscine du Levant			300'000						3%	9'000					
StadeSt-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville)							1'500'000		3%					45'000	
Schoenberg nouveau terrain de foot + édicule					3'500'000				3%			105'000			
Assainissement réseau d'eau selon exigences des SI	60'000	60'000							7%						
Changement mât d'éclairage : terrains de sport	100'000	100'000			100'000		100'000		10%			10'000		10'000	
Aménagement extérieurs place de sport chemin des Roches						85'000			15%						
Guintzet terrain synthétique								1'500'000	3%						45'000
Assainissement de la façade Gîte d'Allières							110'000		3%					3'300	
<b>Cadastre</b>															
Développement et intégration de la 3D dans la Mensuration Officielle et les domaines de SITECOF					100'000				15%			15'000			
Remplacement des appareils de mensuration (Distomate et du GPS)							80'000		15%					12'000	
<b>Informatique</b>															
Evolution vers E-gouvernement et E-voting avec modification des applications communales vers les outils Internet							50'000		15%					7'500	
Extension de la fibre optique			50'000	50'000					15%	7'500	7'500				
Remplacement des serveurs et des licences VmWare	250'000	250'000	150'000						15%	22'500					
Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles	100'000	100'000							15%						
Mise en place de la GED			50'000	100'000	200'000				15%	7'500	15'000	30'000			
Modification de citizen vers un fonctionnement multicomunes							80'000		15%					12'000	

Investissements									Amortissements						
Libellé	Plan 2012	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Génie civil</b>															
Avenue de la Gare, avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin/ aménagement définitif					630'000				4%			25'200			
Véhicules / remplacements	645'000	645'000	500'000	500'000	400'000	400'000	500'000		15%	75'000	75'000	60'000	60'000	75'000	
Salieuses / remplacement			140'000		130'000		100'000		15%	21'000		19'500		15'000	
Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	2'500'000	2'500'000	1'500'000	2'500'000	2'000'000	1'500'000	1'500'000			Investissements amortis avec la taxe de raccordement					
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit				1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000		4%		60'000	60'000	60'000	60'000	
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare	800'000	800'000	1'000'000						4%	40'000					
Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable rue de l'Hôpital Saint-Léonard	1'400'000		1'000'000	3'300'000					4%	40'000	132'000				
Décharge de Châtillon étape 4	3'500'000	3'500'000			3'000'000				20%	Investissements non compris dans la limite de 7,2 mio					
Station d'épuration/ renouvellement d'installations	1'500'000	1'500'000			1'500'000		1'500'000			Investissements amortis avec la taxe supplémentaire					
Station d'épuration traitements des micro-polluants				100'000	400'000	4'000'000	4'000'000			Investissements amortis avec la taxe supplémentaire					
Route du Jura / voie de bus					100'000				4%			4'000			
Eclairage public renouvellement (subventions Groupe e déduites)	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000				7%	35'000	35'000	35'000			
Saint-Léonard : aménagement extérieurs									4%						
<b>Urbanisme et Architecture</b>															
Salle de spectacle montant brut	14'000'000	14'000'000								amortissements dès 2012					
Arcades "une terrasse panoramique au Bourg"	300'000			500'000						amortissement avec la réserve pour rénovation patrimoine financier					
Caserne des pompiers							100'000		15%					15'000	
Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs				100'000		100'000	100'000		7%	7'000			7'000	7'000	
CO Jolimont : réfection des façades	75'000	75'000							3%						
CO Jolimont, Piscine réfection vestiaires douches				200'000					3%		6'000				
CO Jolimont, réseau informatique					160'000				15%			24'000			
DOSF, construction d'un nouveau CO (montant net)	2'100'000	4'200'000	7'800'000	13'000'000	13'000'000	13'000'000			3%				1'374'000		
Ecole du Botzet agrandissement de 8 salles (montant net)	3'000'000	6'730'000	2'200'000						3%	amortissement avec la réserve 2ème année d'école					
Ecole du Botzet : raccordement à Placard			200'000						5%	10'000					
Ecole de la Vignettaz, bâtiment ABC, rénovation intérieure							100'000		3%					3'000	
Achat parcelle Vignettaz	800'000		7'500'000	3'000'000						patrimoine financier					
Etude développement parcelle Vignettaz			100'000	100'000					15%	15'000	15'000				
Ecole de la Vignettaz : pavillons : étude et réalisation			2'000'000						3%	60'000					
Ecole de la Vignettaz extension						300'000	700'000		3%				9'000	21'000	
Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles	4'000'000	7'990'000	2'700'000						3%	amortissement dès 2013					
Ecole du Schoenberg, rénovation énergétique et sécuritaire des façades halles de gym	550'000								3%						
Transformation école du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (enfantine) 3 nouvelles classes EE	400'000	400'000							3%						
Halle de la Motta réfection sols et engins				100'000	100'000				3%		3'000	3'000			
Chantier écologique : atelier								250'000	3%						7'500
Maison de justice : extension climatisation archives					40'000				10%			4'000			
Révision du PAL concept agglo	150'000	150'000	250'000	250'000					15%	37'500	37'500				
Grand-Places : études et aménagement de l'esplanade et promenade	300'000				500'000	1'000'000	1'000'000		15/4%			20'000	40'000		
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement	150'000	150'000	100'000	180'000	120'000	120'000	120'000		15%	15'000	27'000	18'000	18'000	18'000	
Au fil de la Sarine (nature en ville)	50'000	50'000					50'000		15%					7'500	
Espaces publics/routiers études et aménagements	50'000	50'000		50'000					15%		7'500				
Accueil extrascolaire du Jura (montant moins part SI 350'000)	200'000		380'000						3%	11'400					
Accueil extrascolaire CQS			50'000						3%	1'500					
Werkhof (5 mio dont 1,5 mio déjà amorti dès 2011 et 1 mio apport externe)			2'500'000						3%	75'000					
Kiosque pl. G. Python : réfection des façades en pierre naturelle	70'000	70'000							10%						
Espace Jean Tinguely ; climatisation,	75'000	75'000							15%						
Voirie: création de vestiaires et douches pour les employés	70'000	70'000							3%						
Assainissement réseau d'eau potable pour serres, allées du cimetière	80'000	80'000							3%						
Achats du terrain de Cardinal	12'500'000	12'500'000													

Libellé	Investissements								Amortissements						
	Plan 2012	Budget 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	taux amort	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité	100'000	100'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000		15%	11'250	11'250	11'250	11'250	11'250	
Places de jeux Maggenberg	330'000		400'000						10%	40'000					
Monséjour : "un espace de rencontre"	200'000		375'000						7%	26'250					
Assainissements énergétiques : système de chauffage	100'000		100'000		100'000		100'000		10%	10'000		10'000		10'000	
Assainissement énergétique : enveloppe			100'000			100'000		100'000	10%	10'000			10'000		10'000
Edilité transformations diverses						50'000	50'000		3%				1'500	1'500	
Hôpital des Bourgeois détection incendie					135'000				10%			13'500			
Intersociétés mise en conformité lampes secours						60'000			10%				6'000		
PPS démontage citerne et création local stock			60'000						3%	1'800					
<b>Agglomération</b>															
Route de Marly/voie de bus					600'000				2%			12'000			
Agglo : Aménagement itinéraire mobilité douce, plateau d'Agy						50'000			8%				3'750		
Agglo : Route de la Fonderie section ouest, voie de bus			100'000		1'006'000				4%	4'000		40'240			
Agglo :Route du Jura / arrêts de buse sur chaussée et voie de bus				25'000		132'000			7%		1'750		9'240		
Agglo : Passerelle Tivoli, liaison mobilité douce						100'000			8%				7'500		
Agglo : Avenue du Midi, couloir de bus						100'000			8%				7'500		
Aménagement Place de la Gare et esplanade : Agglo 12.1	150'000		200'000	250'000	500'000		4'000'000	1'000'000	7/2%	15'000	5'000	10'000		80'000	20'000
Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Agglo 41.1/41.2	100'000	100'000	100'000	100'000					7%	7'000	7'000				
Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : réalisations						1'000'000	2'000'000	2'400'000	2%				20'000	40'000	48'000
AGGLO 11.3 : Rue de Morat						50'000			4%				1'750		
AGGLO 41.5 : Axe transports publics Schoenberg						200'000	1'600'000		2%				4'000	32'000	
AGGLO 41.6 : Passage du Cardinal				200'000	400'000	2'500'000			2%		4'000	8'000	50'000		
AGGLO 41.9 : Av. Beauregard					100'000	200'000	1'500'000		2%		2'000	4'000	4'000	30'000	
AGGLO 41.10 : Place Vignettaz - Daler						100'000			7%				7'000		
AGGLO 41.14 : Couverture A12						150'000			4%				5'250		
AGGLO 44.4 : Place Petit St-Jean					100'000	200'000	2'000'000		2%			2'000	4'000	40'000	
<b>TOTAUX</b>	<b>51'610'000</b>	<b>57'250'000</b>	<b>33'005'000</b>	<b>27'210'000</b>	<b>32'161'000</b>	<b>27'672'000</b>	<b>25'465'000</b>	<b>6'650'000</b>		<b>686'950</b>	<b>525'000</b>	<b>661'440</b>	<b>1'799'740</b>	<b>638'550</b>	<b>198'500</b>
Plan d'amortissement 2013-2017 des investissements déjà votés sans Step, Châtillon										7'012'729	6'643'202	6'208'922	5'551'642	4'788'532	4'156'082
<b>Total des amortissements</b>										<b>7'699'679</b>	<b>7'855'152</b>	<b>8'082'312</b>	<b>9'224'772</b>	<b>9'100'212</b>	<b>8'666'262</b>
<b>Limite</b>										7'200'000	7'200'000	7'200'000	7'200'000	7'200'000	7'200'000
<b>Total des amortissements supérieur (positif) ou inférieur (négatif) à la limite</b>										<b>499'679</b>	<b>655'152</b>	<b>882'312</b>	<b>2'024'772</b>	<b>1'900'212</b>	<b>1'466'262</b>